BULLETIN D'INFORMATIONS

de l'Union Départementale des syndicats

Force Ouvrière de la Corrèze

N°61– Mai 2023

Rédaction-Administration :
UD-FO 21, rue Jean -Fieyre
BP 50055 - 19102 Brive Cedex
Directrice de Publication :
Elisabeth IMBERTECHE
E-mail : *udfo19@force-ouvriere.fr*
05 55 24 00 54

SOMMAIRE

Page 2 : Communiqués confédéraux

Page 3 : Edito– Déclaration de la CE confédérale

Pages 4 et 5 : Tract intersyndical départemental

Page 6 : France Travail, un pas de plus vers la territorialisation de l'emploi

Page 7 à 9 : Vie des syndicats, élections,

Page 10: Formation syndicale - Permanences.

Page 11 : CNR : 80 ans pour la justice sociale

Lieux et horaires des manifestations en Corrèze le 6 juin pages 4 et 5

Tous en grève et mobilisés le 6 juin !

Communiqués confédéraux

Iran : FO appelle à la libération immédiate de Cécile Kohler et Jacques Paris

La confédération générale du travail Force Ouvrière s'élève avec force contre la détention sans fondement depuis maintenant une année en Iran de Cécile Kohler et Jacques Paris.

Cécile Kohler et Jacques Paris ont en effet été arrêtés alors qu'ils étaient en voyage privé, à l'occasion des congés scolaires de printemps en France, en visite dans un des pays qu'ils affectionnent depuis longtemps. Aucun fondement, aucune justification n'ont été produites. A l'évidence c'est leur seule qualité de syndicalistes en France qui a servi de prétexte aux autorités iraniennes.

FO ne peut que dénoncer les conditions manifestes de leur détention, alors qu'ils n'ont pu bénéficier de visites consulaires, comme l'exigent les conventions internationales en la matière et dont est pourtant partie prenante l'Iran (une seule une visite de quelques minutes a été accordée en novembre dernier). FO s'inquiète particulièrement avec leurs familles pour leur santé.

FO en appelle au respect sans conditions des droits fondamentaux et à la libération immédiate et au retour en France de Cécile Kohler et Jacques Paris.

FO s'oppose au démantèlement d'Action Logement

Alors que la crise du logement devient particulièrement alarmante, il est indispensable pour FO de défendre fortement l'organisme paritaire Action Logement.

Depuis 70 ans, Action Logement a fait la démonstration de son efficacité au service de sa mission d'utilité sociale. Les interlocuteurs sociaux et en particulier la Confédération Force ouvrière défendent sans relâche le lien emploi-logement au travers de la construction de logements abordables, de l'accession à la propriété, des prêts rénovation et des services aux salariés, en particulier pour favoriser la mobilité.

Toutes ces missions sont parfaitement définies dans les actes fondateurs du 1% logement.

En modifiant le classement statistique d'Action Logement Services, qui figurait jusqu'alors dans le secteur des intermédiaires financiers, l'INSEE a intégré la dette d'Action Logement Services à la dette publique. Le Ministre chargé des Comptes Publics pourrait désormais vouloir classer Action Logement en Administration Publique (APU) après 70 ans d'exercice au service des salariés. Cette décision remettrait en cause de facto la gestion paritaire telle que nous la connaissons aujourd'hui et pourrait conduire à une réduction drastique de moyens issus de la Participation des Entreprises à l'Effort de Construction.

FO s'oppose à ce projet de classement d'Action Logement en Administration Publique et demande instamment au Gouvernement d'ouvrir rapidement les négociations avec les organisations syndicales et patronales afin de conclure la Convention quinquennale.

Pour FO, il n'est pas acceptable de laisser les demandeurs de logement dont les salariés en recherche d'emploi sans réponse. Il est de responsabilité du Gouvernement d'agir vite et de laisser les interlocuteurs sociaux d'Action Logement gérer le logement des salariés.

Compte Personnel de Formation : pour FO, pas de reste à charge !

En décembre 2022, le gouvernement avait amendé le Projet de Loi de Finances pour 2023 pour y intégrer un ticket modérateur à la charge des titulaires du CPF (Compte Personnel de Formation). Cela signifie que lorsqu'un salarié souhaitera mobiliser son CPF, il devra participer directement à son financement, sauf si ce dernier est à la recherche d'un emploi ou bien si la mobilisation du CPF s'inscrit dans un parcours co-construit avec son employeur.

Dans une interview accordée le 9 mai 2023 à France Culture, le Ministre de l'Economie, Bruno LEMAIRE, a annoncé que le reste à charge pourrait s'élever à 30% du coût total de la formation !

Un tel pourcentage est une véritable aberration sociale et économique. Ce faisant, il ne s'agit plus de réguler l'usage du CPF, mais bien de le conditionner à la co-construction avec l'employeur. En effet, pour une action de formation CPF dont le coût moyen de 1 500 euros, cela signifie que le reste à charge moyen s'élèvera à 450 euros. C'est une somme considérable pour bon nombre de salariés qui conduira sans nul doute à une augmentation des inégalités ainsi qu'à la captation du CPF par les entreprises.

Bien que la Ministre déléguée en charge de l'Enseignement et de la Formation Professionnels ait précisé qu'à ce stade aucun arbitrage n'avait été fait, Force Ouvrière demeure opposée à cette mesure. Seule la généralisation du recours aux conseillers en évolution professionnelle permettrait de réguler efficacement (c'est à dire par la qualité des actions de formation suivies) le CPF, et plus largement le dispositif de formation professionnelle.

A chaque problème, une solution : baisser les impôts !

Le chef de l'Etat a annoncé la semaine dernière deux milliards d'euros de « baisses d'impôts pour les classes moyennes d'ici la fin du quinquennat ». Trois pistes sont évoquées : baisser encore les cotisations sociales, augmenter la prime d'activité ou réduire l'impôt sur le revenu. Une nouvelle fois, ces annonces créent de la confusion, assimilant grossièrement l'impôt et les cotisations sociales.

Pour FO, il s'agit en outre d'une opération de communication vers les « classes moyennes » laissant croire que la fiscalité progressive et la sécurité sociale freinent les augmentations de salaires. Dans la même logique que la plateforme « en avoir pour mes impôts », l'entreprise de délégitimation de l'impôt progressif et du modèle social se poursuit.

Comme en 2019, les mêmes éléments de langage sont mis sur la table au prétexte de redonner du pouvoir d'achat. En réalité, les exonérations de cotisations sociales et la prime d'activité ont pour objectif de réduire encore davantage le coût du travail. Elles fragilisent le financement de la sécurité sociale et favorisent la prolifération du travail précaire et des bas salaires en les subventionnant.

D'un point de vue budgétaire, FO dénonce la contradiction à vouloir réduire les déficits et la dette publique tout en poursuivant les baisses de recettes. Le gouvernement se garde bien d'ailleurs de préciser comment ces deux milliards d'euros seront financés. Quelles dépenses sociales, quels services publics devront encore être sacrifiés ?

Durant le précédant quinquennat, les baisses de recettes ont coûté au total 52 milliards d'euros aux finances publiques. Il n'est visiblement pas question de remettre en cause les baisses accordées aux ménages les plus aisés ni aux entreprises.

Pour FO, il est indispensable de réhabiliter le consentement à l'impôt républicain par une fiscalité progressive permettant de financer la solidarité nationale et des services publics de qualité.

Les décès et accidents mortels d'agents publics ces derniers jours durant l'exercice de leurs fonctions résultent des politiques d'austérité menées depuis des décennies, qui ont abouti au démantèlement des services publics.

La Commission exécutive confédérale revendique de véritables moyens pour un service public à même de protéger ses agents, et à la hauteur des besoins des usagers.

Communiqué de presse de la Commission exécutive du 25 mai 2023 : services publics

Edito

Mettre à l'arrêt le pays est encore plus nécessaire après l'intervention du Président de la République lundi 15 mai au soir. Une fois de plus il a montré son mépris pour la situation des salariés.

Il n'a pas vu les grèves et les manifestations alors qu'il y a eu des millions de personnes dans la rue. Macron les ignore et préfère saluer les platanes !

Il ose prétendre qu'il y a eu un vote sur la réforme des retraites alors que c'est par le 49-3 qu'elle a été imposée.

Il parle de démocratie mais sa minorité présidentielle cherche des artifices constitutionnels pour empêcher le vote le 8 juin sur l'abrogation de la retraite à 64 ans et des 43 ans de cotisation. Il ment sur le SMIC : ce n'est pas son gouvernement qui a donné 10 % aux Smicards (le simple maintien du pouvoir d'achat) mais c'est une obligation du Code du Travail. Il n'a donc donné aucun coup de pouce au SMIC.

Il ment sur le pouvoir d'achat : ses employés, les fonctionnaires n'ont eu que 3,5 % ce qui fait un manque à gagner de 10 % sur deux ans. C'est pour cela que toutes les organisations de fonctionnaires appellent à la grève le 6 juin. Et c'est à peu près la même chose pour les retraités.

Dans le privé, il encourage les patrons à donner des primes pouvoir d'achat, de l'intéressement, de la participation au lieu des augmentations de salaire. Toutes ces mesures sont aléatoires et exonérées de cotisations. Et après il vient pleurer sur les prétendus déficits de l'Assurance Maladie et des Retraites, mais c'est lui qui vide les caisses !

Il veut continuer à « réformer » : sortir les jeunes de lycées professionnels de l'école pour les envoyer en stage à 2 € de l'heure, faire travailler gratuitement les allocataires du RSA.

Il n'y a pas d'argent pour l'hôpital, pas d'argent pour l'école, pas d'argent pour les services publics mais il a annoncé que la France continue à s'engager dans l'escalade guerrière en Ukraine qui a déjà fait 300 000 morts. Ce sont des milliards pour les tueries alors que les services publics sont à l'agonie et ce démantèlement méthodique aboutit aux décès et aux accidents mortels d'agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Il compte tourner la page mais nous ne passerons pas à autre chose !

Oui, la grève du 6 juin, elle se prépare maintenant, pour l'abrogation de la réforme des retraites et pour toutes les revendications : salaires, refus des contre-réformes.

Ce gouvernement est isolé et minoritaire mais il continue à servir le grand patronat. Il n'y a que par nos propres moyens que nous pourrons le stopper.

Il n'a pas vu les grèves ? Mettons le pays à l'arrêt !

Il veut « *100 jours d'apaisement* », alors en réponse, dans chaque syndicat, chaque section syndicale, mettons à l'ordre du jour la préparation de la grève, dans l'unité la plus large : réunions, assemblées, tournées syndicales, diffusions de tract…

OUI à l'augmentation générale des salaires ! NON au recul de l'âge de départ à la retraite !

C'est pour faire aboutir ces revendications qu'il nous appartient de préparer la grève et d'aider à ce qu'elle soit la plus massive possible.

Elisabeth IMBERTECHE

Déclaration de la CE confédérale du 25 mai

La commission exécutive confédérale ne tourne pas la page

Tous en grève et mobilisés le 6 juin !

La Commission exécutive confédérale, réunie ce jour, affirme que le combat contre la réforme des retraites n'est pas terminé. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée et doit être abrogée.

La commission exécutive confédérale appelle tous les syndicats FO, tous ses militants, adhérents, sympathisants et l'ensemble des salariés à rejoindre massivement par la grève et la mobilisation l'appel de l'intersyndicale du 6 juin pour faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

La CE constate que l'augmentation du SMIC intervenue au 1er mai n'est pas un coup de pouce. Cette revalorisation automatique n'est pas suffisante, son augmentation significative est indispensable pour obtenir un pouvoir d'achat décent.

Plus largement, face à une inflation galopante la Commission exécutive revendique une augmentation réelle et significative de l'ensemble des salaires par la négociation collective et par la grève quand c'est nécessaire, dans le privé comme dans le public, une hausse du point d'indice dans la Fonction publique, des pensions et des minimas sociaux à minima à hauteur de l'inflation. La commission exécutive appuie et soutient tous ses syndicats qui se mobilisent pour obtenir des hausses de salaires.

La CE revendique de réelles négociations entre interlocuteurs sociaux conformément à l'accord national sur le paritarisme signé en juin 2022, qui ne soient pas un cadrage imposé par l'exécutif et qui permettent d'améliorer les droits et garanties des salariés.

Les échanges doivent être menées avec loyauté, et avec une méthodologie permettant de vrais échanges et une prise en compte des revendications.

FO rappelle que ce principe est prévu à l'article L1 du code du travail. Le respect de l'article L1 du code du travail aurait permis d'éviter la crise sociale, démocratique et institutionnelle dans laquelle le pays est actuellement profondément plongé.

Paris le 25 mai 2023

6 juin : on débarque pour tout bloquer !

La retraite à 64 ans : c'est toujours non !

ABROGATION DE LA REFORME !

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent à une grande journée de grève et de manifestation le 6 juin.

Le 8 juin, une proposition de loi sera débattue à l'Assemblée nationale pour abroger le départ en retraite à 64 ans. **Mettre à l'arrêt le pays en cessant le travail** (les préavis de grève illimitée sont toujours en cours pour tous les secteurs), **c'est ainsi que nous ferons reculer le gouvernement** ! Nous appelons les salarié(e)s, les privé(e)s d'emploi, les retraité(e)s et la jeunesse à se réunir et discuter pour préparer et décider de la grève. Nous sommes la majorité et nous pouvons gagner !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET À LA MANIFESTATION :

Tulle : RDV à 10h30 à la gare

Brive : RDV à 15h place Winston Churchill (la grande poste)

Ussel : RDV 15h place Voltaire

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES, PRÉPARONS LE 6 JUIN !

Le gouvernement est isolé, nous sommes majoritaires !

Depuis janvier, les grèves et les manifestations pour le retrait de la réforme des retraites sont historiques.

La grande majorité de la population nous soutient.

Le président et son gouvernement promettent 100 jours d'apaisement, pourtant ils ne se déplacent plus sans être accueillis par des manifestations bruyantes !

Le gouvernement est isolé, Macron salue des platanes…

Maintenons la pression pour l'abrogation de cette réforme injustifiée, injustifiable, illégitime et violente !

Préparons dans l'unité la grève et le blocage du pays le 6 juin !

Le 6 juin, nous appelons à une grande journée de grève et de manifestation pour l'abrogation de la loi.

C'est en mettant l'outil de travail et les lieux d'études à l'arrêt que nous obtiendrons satisfaction.

Partout sur les lieux de travail et d'études, il faut dès à présent discuter et s'organiser dans l'unité pour obtenir satisfaction.

Non, nous ne passerons pas à autre chose !

Nous sommes toujours là, unis et déterminés pour le retrait !

La réussite de la grève du 6 juin, c'est maintenant que ça se prépare ! Pour l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires et contre tous les projets gouvernementaux : voie professionnelle, pacte pour l'école, assurance chômage, réforme de la voie professionnelle, nouvelle loi travail, RSA conditionné, privatisation des TER…

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET À LA MANIFESTATION :

Tulle : RDV à 10h30 à la gare

Brive : RDV à 15h place Winston Churchill (la grande poste)

Ussel : RDV 15h place Voltaire

Le 8 juin, une proposition de loi pour abroger l'âge de départ à 64 ans sera en discussion à l'Assemblée nationale. Nous irons à la rencontre des parlementaires du département pour leur expliquer à nouveau les raisons de notre opposition.

Informations

FRANCE TRAVAIL :
UN PAS DE PLUS VERS LA TERRITORIALISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI !

Force ouvrière n'a pas souhaité se rendre à la remise officielle du rapport sur France Travail.

Vers plus de complexification et une territorialisation du service public de l'emploi

Le rapport tente d'expliquer que si les prérogatives de chacun seront conservées, la « gouvernance d'ensemble » va se décliner en quatre niveaux : 1. un comité France travail par bassin d'emploi, 2. un par département, 3. un par région, et 4. un national.

FO ne voit aucune réelle simplification. Au contraire, elle redoute une totale cacophonie entre les interlocuteurs et comités, à l'image de la « concertation » qui s'est déroulée entre les parties prenantes au dernier trimestre 2022. C'est bien une multiplication des strates, interlocuteurs, comités et une porosité des compétences.

En outre, le rapport s'oriente de plus en plus vers un transfert des compétences au niveau des territoires. **FO a toujours été opposée à une régionalisation du service public de l'emploi car celà crée nécessairement des inégalités entre les demandeurs d'emploi en raison de leur situation géographique.**

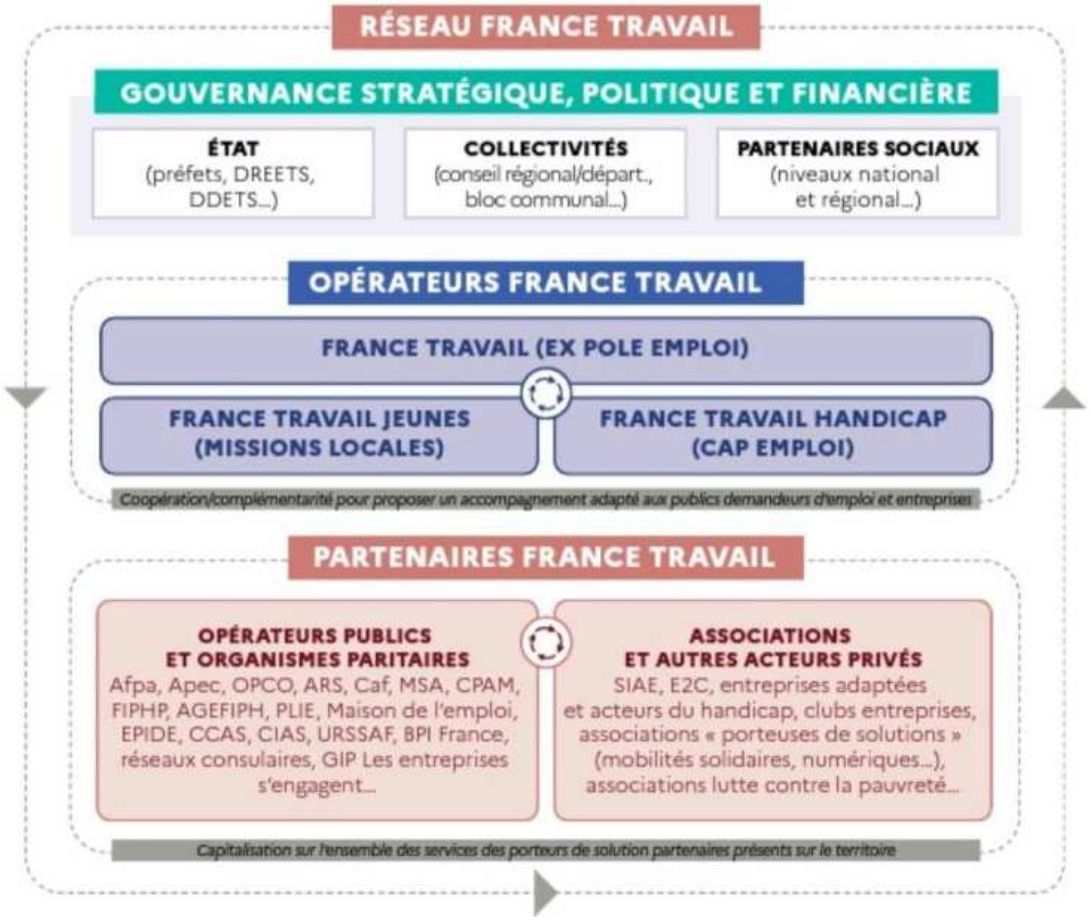

Vers un guichet unique d'entrée

Toute personne en recherche d'emploi, demandeur d'emploi ou bénéficiaire du RSA devra s'inscrire à France travail, sur un portail informatique ou en se rendant physiquement à une agence « France Travail », « France Travail jeune » (ex mission locale) ou « France Travail handicapés » (ex Cap Emploi), voire des partenaires du réseau, associations d'insertion par exemple. L'inscription ou un premier rendez-vous « rapide » devrait orienter - sur la base d'un diagnostic uniformisé - au plus vite vers la structure d'aide la plus adaptée. Le recours à un référent unique sera aussi systématisé.

Au-delà des inquiétudes que le nouveau dispositif de sanctions fait naitre, FO s'interroge sur l'opportunité de ce guichet unique puisque in fine lorsque la porte est franchie on y retrouve tous les interlocuteurs traditionnels du service public pour l'emploi.

- Vers un conditionnement du minimum social

Les personnes les plus éloignées de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA (BRSA montant 607€ mensuel pour une personne seule) seront placées en accompagnement intensif et devront se livrer à 15 à 20 heures d'activités par semaine.

Pour Force ouvrière, cette contrepartie au versement du revenu de solidarité active est inadmissible. Le RSA est un minimum social, pas un revenu en retour à une activité. Il a vocation à protéger les plus pauvres et les plus fragiles, son montant représente à peine de quoi survivre. De plus à terme, FO redoute qu'ils rentrent en concurrence avec les emplois peu rémunérés.

- Quid du financement, vers une nouvelle prise en otage de l'Unedic ?

Le rapport estime le coût de la mise place de France travail entre 2,3 et 2,7 milliards d'euros. Le document affirme que ces dépenses seront « très largement couvertes par les gains de finances publiques associés au retour à l'emploi des personnes ». Après les économies que l'exécutif a fait sur le dos des demandeurs d'emploi, suite aux différents réformes réductrices de droit, FO redoute qu'il n'aille encore plus loin en augmentant à nouveau unilatéralement la **dotation de l'Unedic à Pôle Emploi qui sera demain France Travail.**

Ce rapport sur France Travail n'augure ainsi rien de bon. La mise en œuvre de France Travail devrait se faire progressivement d'ici à 2026 avec une généralisation prévue pour 2027.

Calendrier des stages CFMS en Corrèze

Stage Santé, Sécurité et conditions de vie au travail du 4 au 8 septembre :

Pense à t'inscrire avant les vacances !

En lieu et place du CHSCT la CSSCT et la SSCT sont les nouvelles instances. Pour rappel, Force Ouvrière revendique le retour des CHSCT. Pour autant, nous devons désormais utiliser les moyens dont nous disposons pour préserver la santé des salariés. Dans ce stage, nous te transmettrons les éléments nécessaires pour que tu puisses appréhender ton rôle en matière de santé/sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.

Méthode pédagogique

- Études de cas particuliers et mises en situation
- Exposés et échanges

Programme

- La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT) source de revendications
- Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité
- Historique de la prévention des risques professionnels
- La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité
- La SSCT et les organismes de prévention
- La SSCT accidents du travail et maladies professionnelles

4 au 8 Septembre : Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- Avoir effectué le stage "Découverte FO"
- Etre membre du CSE ou représentant du personnel désigné au SSCT

10 au 12 octobre : Connaître ses droits

- Avoir effectué les stages "Découverte FO"
- Réservé en priorité aux Représentants du Personnel,
- Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union départementale pour assurer une permanence syndicale

13 au 17 novembre : Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

- *Manifester un intérêt pour l'action syndicale*

Les imprimés, les modèles de courrier, et toutes infos utiles sur les stages sont disponibles auprès du secrétariat de l'UD : udfo19@wanadoo.fr

Agenda

Prochaines assemblées générales de syndicats :

Le 25 mai : Assemblée générale du GD FO 19

Le 16 juin : Assemblée générale du Syndicat FO du Conseil Départemental

Le 22 juin : Assemblée Générale extraordinaire des retraités

Le 29 septembre : Assemblée générale du syndicat FO-COM

Vous pouvez suivre les actualités de l'Union Départementale FO sur internet :

https://19.force-ouvriere.org/

Et sur facebook :

https://www.facebook.com/uddo19/about/

Ainsi que plusieurs syndicats :

FO territoriaux Corrèze ; FO ville ccas et agglo de Brive, FO DGFIP 19…..

Horaires d'ouverture et permanences

Ouverture de l'UD FO

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
De 14 h à 17 H
Jeudi : *de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H*
ou sur rendez-vous
tel : 05 55 24 00 54

Permanences juridiques :

Le mercredi de 14 à 17 heures

permanences des UL :

Ussel : Avenue Pasteur
contact : 06 86 41 82 51
Egletons : contact : 06 08 71 78 59
Tulle : 2 rue de la Bride
Contact : **05 55 24 00 54**

Salariés des TPE , de l'artisanat, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des services,…

Ces permanences vous sont ouvertes !

Venez nous rencontrer pour connaître vos droits, votre convention collective…

Un renseignement, ça peut servir !

FO

27 MAI 1943-2023

CNR

CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

80 ANS

pour la justice sociale !

NOS ACQUIS

Sécurité sociale, retraite, réduction du temps de travail, Statut de la Fonction publique, indemnités de chômage

NOS DROITS

droit au travail et au repos, droit syndical et droit de grève, droit de vote des femmes, droit à l'éducation et à la culture pour tous

NOS LIBERTÉS

liberté syndicale, liberté de la presse, liberté d'association, liberté de réunion et de manifestation, démocratie

Le vrai et l'unique CNR a établi les bases d'une grande partie de nos acquis sociaux pour "permettre à chacun la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine".

Aujourd'hui, plus que jamais, défendons-les !